huis-clos, et par l'intrigue et le tripotage de quelques hommes s'emparant dé l'initiative, ou bien après une épreuve publique et universelle qui a constaté la force de chaque parti, et mis en évidence les hommes les plus populaires de ces partis. Cette première épreuve est tout ce qu'ont droit de demander les minorités. Elles se sont alors produites au grand jour; elles ont plaidé leur cause devant le peuple assemblé; qu'elles se retirent et attendent.

Lorsque le suffrage universel fut mis pour la première fois en application, en 1848, on dut considérer comme une grande difficulté de remuer ces masses, pour en exprimer légalement et pacifiquement l'opinion; les assembler un jour et se hâter de les disperser sembla le devoir prescrit au législateur. D'ailleurs, on avait adopté le vote au chef-lieu de canton, et il ne fallait pas multiplier des déplacements souvent pénibles et coûteux qui, dans tous les cas, arrachaient des millions de travailleurs à leurs occupations nécessaires.

Mais, d'une part, la nation française s'est formée avec une admirable intelligence aux exercices du suffrage universel. Ces immenses scrutins, au milieu même des passions et des ferments d'une révolution récente, se sont toujours opérés avec autant de calme, que les scrutins limités des colléges à deux cents électeurs. D'une autre part, le vote au chef-lieu de canton a été considérablement modifié, et presque ramené au suffrage à la commune. Nous ne disons pas que ce n'ait pas été au préjudice de la Constitution; nous ne disons pas qu'on ait bien fait. Mais enfin, le fait actuel, c'est que tout électeur vote à sa porte, et, en moyenne, à quelques minutes de chemin de l'urne électorale. Donc, plus de déplacement, plus de perte d'une journée de travail; donc, aussi, plus de difficulté à renouveler l'épreuve aussi fréquemment que la sincérité d'une élection le réclame!

En émettant le vœu d'un second tour de scrutin, toutes les fois que le premier n'aura pas produit une élection à la majorité absolue, nous croyons exprimer une nécessité qui se fera de plus en plus sentir. Qu'on se rappelle la division des électeurs du Rhône entre M. Rivet et M. de Mortemart! D'autres faits analogues ont eu lieu dans le Gard, dans la Gironde, dans bien d'autres localités peut-être, et ils deviendront beaucoup plus communs dans la suite. Les scissions que nous venons de mentionner ont nui à des partis qui ne sont pas le nôtre; mais nous parlons ici dans l'intérêt de tous les partis, car nous parlons dans l'intérêt de la Liberté, qui est le patrimoine de tous et le premier besoin de tous.